ÉCONOMIE INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIGUES INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIGUES

Lorraine

www.insee.fr/lorraine





un effritement du modèle traditionnel

Olivier SERRE

En 2008, plus de 653 000 familles résident en Lorraine. La vie en couple reste le mode de vie le plus fréquent, mais le nombre de personnes seules et de familles monoparentales ne cesse de progresser.

Les unions entre deux personnes évoluent. Le mariage recule au profit de l'union libre et du pacs. La bonne tenue de la natalité jusqu'en 2008 masque un indicateur conjoncturel de fécondité inférieur à celui observé au niveau national.

L'organisation temporelle des ménages est réglée par la vie professionnelle et l'éducation des enfants. Dans le couple, l'équilibre entre ces deux éléments incombe davantage aux femmes, tout comme les tâches domestiques, souvent au détriment de leur carrière professionnelle.

ébut 2008, la Lorraine compte 996 600 ménages. Parmi ces ménages, on dénombre 653 100 familles : 567 400 couples avec ou sans enfant, et 85 700 familles monoparentales. Par ailleurs, 321 600 Lorrains vivent seuls. Enfin, 21 800 Lorrains partagent un logement avec des personnes sans lien de parenté avec eux.

Davantage de personnes seules et de familles monoparentales

En 2008, le modèle de la famille traditionnelle constituée d'un couple représente 57% des ménages lorrains. Il est encore dominant, mais voit sa part s'éroder (62% en 1999) au profit d'autres formes de vie en commun.

Parmi les couples lorrains, près de la moitié n'ont pas ou plus d'enfant à charge. Cette situation s'explique par plusieurs facteurs : la naissance toujours plus tardive du premier enfant (en moyenne lorsque la femme a atteint 30 ans) ; l'arrivée à l'âge de la retraite des générations nombreuses issues du baby-boom, dont les enfants ont quitté le nid familial ; l'allongement de l'espérance de vie, qui voit se prolonger la vie à deux aux âges avancés.

En Lorraine, plus de 320 000 personnes vivent seules en 2008, soit 32% des ménages, et 25% de plus qu'en 1999. Cette progression résulte de deux phénomènes, des unions plus tardives et des ruptures plus fréquentes, mais également d'un fort effet structurel. En effet, avec le vieillissement général de la population, le nombre de Lorrains de 60 ans ou plus atteint désormais 493 000 : on vit plus longtemps, mais souvent seul.

Moins de mariages, plus d'unions libres et de pacs

La modification du paysage familial tient aussi à l'évolution des engagements entre les individus. En 2000, un nombre record de mariages a été célébré en France (297 922) comme en Lorraine (12 942), mais ce chiffre est depuis orienté à la baisse. En Lorraine, 9 279 couples seulement se sont dit «Oui» en 2009.

Le pacte civil de solidarité (pacs), alternative juridique au mariage, a connu un franc succès. Entre son instauration en 1999 et fin 2010, près de 35 000 pacs ont été signés





dans la région, dont un sur cinq entre personnes de même sexe. On enregistre désormais quatre pacs pour cinq mariages. Le dispositif semble toutefois marquer le pas. En 2010, le rythme de signature de ce type de contrat s'est nettement ralenti par rapport aux années précédentes : à peine 2% de plus qu'en 2009, contre +29% entre 2009 et 2008, et +39% entre 2007 et 2008.

Le modèle familial traditionnel subit également l'effet de l'augmentation du nombre de divorces. En moyenne, 5 030 divorces sont prononcés chaque année depuis 2000, avec un pic à 5 733 en 2005 qui coïncide avec l'application d'une nouvelle législation simplifiant la plupart des procédures.

Moins d'enfants en Lorraine qu'au niveau national

Depuis les années 2000, la natalité, en Lorraine comme en France, est particulièrement forte. Des pics de naissances ont notamment été atteints en 2000, 2001 et 2006.

L'indicateur conjoncturel de fécondité (ICF) s'établit en France à 2,00 enfants par femme en 2008. Ce seuil symbolique, jamais atteint depuis 1975, permet le renouvellement des générations. Il porte aujourd'hui la natalité française en tête des pays européens avec l'Irlande.

En Lorraine, l'ICF demeure toutefois en retrait et n'atteint que 1,84 en 2008, même s'il est proche du niveau national dans la Meuse et dans les Vosges. Mais, ces deux départements sont les moins peuplés. En 2000, le nombre de naissances était supérieur à 28 000. En 2010, il est passé sous les 27 000, soit un des niveaux les plus faibles de la décennie.

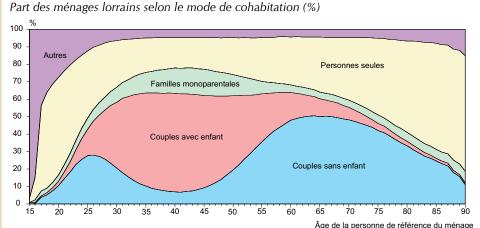
L'âge moyen des femmes à la première maternité ne cesse d'augmenter. En 2010, il est de 29 ans et 11 mois en Lorraine comme en France. Mais le nombre de naissances augmente particulièrement chez les femmes de 35 ans et plus. L'allongement de la durée des études, l'élévation du taux d'activité des femmes, mais aussi les remariages plus fréquents qui concernent désormais une union sur quatre, représentent les principaux facteurs expliquant ces nouveaux comportements.

En Lorraine, 53% des naissances ont eu lieu hors mariage en 2009, soit une proportion identique à celle de l'ensemble du territoire national. Le nombre de naissances de ce type augmente, mais près d'un mariage sur trois légitime a posteriori ces enfants.

Les familles monoparentales très souvent à la charge des femmes

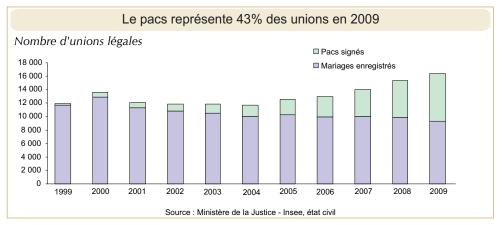
En 2008, la part des familles monoparentales dans les ménages lorrains est de 8,6% contre 8% en 1999. Cela représente 85 700 famil-

Forte proportion de Lorrains vivant seuls



Note de lecture : Les couples avec enfant représentent 57% des ménages lorrains dont la personne de référence a 40 ans et 16% de ceux dont la personne de référence a 60 ans.

Source : Insee, recensement de la population 2008



996 600 ménages et 653 100 familles en Lorraine en 2008

Type de ménage	Lorraine			France (province)		
	Nombre	Part (%)	Évolution 1999-2008 (%)	Nombre	Part (%)	Évolution 1999-2008 (%)
Familles	653 117	65,5	2,7	14 020 280	64,6	6,9
Couples sans enfant	276 821	27,8	16,3	6 162 058	28,4	18,0
Couples avec enfant(s)	290 591	29,2	-10,4	6 078 013	28,0	-4,7
Familles monoparentales	85 705	8,6	15,9	1 780 209	8,2	7,6
Personnes seules	321 632	32,3	25,0	7 169 811	33	23,2
Hommes seuls	132 537	13,3	33,1	2 957 610	13,6	27,8
Femmes seules	189 095	19,0	19,9	4 212 202	19,4	20,2
Autres	21 826	2,2	43,5	527 443	2,4	42,4
Total	996 577		9,7			12,5

Source : Insee, recensements de la population 1999 et 2008

les et 110 000 enfants, dont 15 800 de moins de cinq ans. Au final, en Lorraine, 15% des enfants vivent avec un seul de leurs parents.

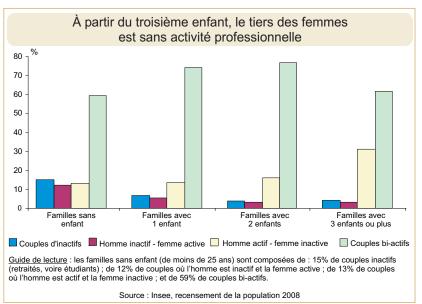
L'augmentation du nombre de foyers monoparentaux s'explique en partie par des séparations plus fréquentes. Le veuvage est de moins en moins la cause de l'apparition d'un ménage de ce type. Près de 165 000 veufs et veuves sont recensés en Lorraine en 2008.

La monoparentalité n'est pas forcément définitive. Elle correspond souvent à une période transitoire de la vie familiale. La progression du nombre de remariages et de familles recomposées en atteste.

En 2008, les référents des familles monoparentales lorraines sont majoritairement des femmes (84%). En 1999, cette part était de 85%. La garde des enfants souvent dévolue à la mère en cas de séparation, surtout si ceux-ci sont en bas âge, explique pour une large part cette situation. L'âge moyen de la femme chef de famille monoparentale est de 41 ans. Elle a en moyenne 1,7 enfant à charge. Dans le cas d'une famille monoparentale dirigée par un homme, celui-ci est en moyenne plus âgé (45 ans), et a moins d'enfants à charge (1.5).

Entre 25 et 54 ans, trois femmes sur quatre travaillent

En 2008, les femmes françaises cumulent à la fois un taux d'activité très élevé et un indicateur conjoncturel de fécondité parmi les plus élevés de l'Union européenne. Sur le premier facteur, les femmes françaises ont un taux d'activité plus faible dans la première partie de leur vie professionnelle (jusqu'à 25 ans) si on le compare à celui des Allemandes notamment. Ce phénomène s'explique par le fait que les Françaises suivent souvent des études plus longues que leurs homologues européennes. Elles arrivent donc plus tardivement sur le marché du travail. Elles «rattrapent» ensuite cet écart avec des carrières plus continues. Au final, le taux d'emploi des femmes de 25 à 54 ans est de 75,7%. Avec un indicateur conjoncturel de fécondité de 2 enfants par femme, la France possède avec l'Irlande et le Royaume-Uni, un des taux de fécondité les plus élevés de l'Union européenne. La situation française reste exceptionnelle en Europe et est à porter au crédit de la politique familiale française.



L'arrivée d'enfants impacte la carrière professionnelle des femmes

En 2008, le taux d'activité des Lorraines ayant deux enfants est de 82%. Au troisième enfant, il baisse à 68%, et chute à 46% à partir du quatrième. Le choix entre famille nombreuse et activité professionnelle se pose donc pour les femmes, notamment lorsque leurs responsabilités professionnelles augmentent. Par exemple, plus le niveau d'études des femmes est élevé, moins elles ont d'enfants.

Le recours au temps partiel peut être une possibilité de trouver un équilibre à cette situation. En 2008, 33% des Lorraines salariées travaillaient à temps partiel. La part des hommes placés dans la même position est de seulement 5,4%.

Quoi qu'il en soit, la naissance d'un enfant est souvent un moment de rupture dans la vie active. En 2006, après une naissance, 22% des femmes recouraient au temps partiel, contre 6% des hommes. Après un troisième enfant, 54% des femmes n'ont pas d'activité professionnelle, contre seulement 7% des hommes. Toutefois ce retrait du marché du travail n'est vécu que comme une étape temporaire. En effet, 70% des mères de moins de 30 ans souhaitent retravailler après avoir élevé leurs enfants. En 2010, près d'une femme sur cinq en France considère que le fait d'avoir des enfants est un frein à ses ambitions professionnelles, contre 6% des hommes.

Peu d'écarts de ressources entre les conjoints

La majorité des couples sont constitués de personnes ayant un niveau de vie et une situation vis-à-vis de l'emploi comparables. En 2008, sept couples sur dix sont des couples bi-actifs en Lorraine. Le changement de statut matrimonial n'im-

Monoparentalité : un concept en évolution

Une famille monoparentale est constituée d'un parent isolé et d'un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant). Au-delà de cette définition, le concept de monoparentalité a fortement évolué.

Dans les années 1950 et 1960, la monoparentalité est une conséquence du veuvage. Les divorces sont l'exception.

Dans les années 1970 et 1980, les conditions de vie s'améliorent et le veuvage cesse d'être la principale cause de monoparentalité au profit du divorce. La garde de l'enfant est alors attribuée à un seul parent, souvent la mère.

À partir des années 1990, de nouvelles pratiques sociales (garde alternée) et de nouvelles normes juridiques font évoluer la monoparentalité. L'autorité parentale conjointe devient une pratique courante. En plus de la monoparentalité «classique» apparaît une monoparentalité «alternée». Les parents se répartissent les temps de garde. Ce phénomène se conjugue avec de nouvelles normes d'unions (union libre, pacte civil de solidarité) qui transforment des monoparentalités déclarées en familles recomposées de fait.

plique pas alors de changement de niveau de vie jusqu'à l'arrivée du premier enfant. Le niveau de vie dépend des ressources individuelles propres, mais il découle également de la composition du foyer. Des personnes aux ressources limitées peuvent avoir un niveau de vie élevé grâce aux personnes avec qui elles vivent. De la même façon, une personne aux revenus relativement élevés, mais ayant beaucoup de personnes à charge, peut avoir un niveau de vie faible.

La perte d'emploi représente une baisse de niveau de vie considérable au sein d'un ménage. Les ressources individuelles des chômeurs ne représentent en moyenne qu'un quart du revenu disponible d'un ménage. Ces moyennes cachent cependant des situations individuelles extrêmement différentes. Chez les jeunes, 37% des chômeurs seulement ont un conjoint en situation d'activité. La solidarité des parents est alors essentielle.

Enfin, les revenus des retraités sont plus faibles, mais les ménages sont plus petits, les enfants ayant quitté le foyer. Le niveau de vie des retraités est relativement proche de celui des ménages composés de deux personnes en emploi.

Les couples sans enfant sont les plus aisés

En Lorraine en 2008, le niveau de vie médian par ménage est de 18 407 euros par an. Il est inférieur à celui relevé en France métropolitaine (18 986 euros par an), mais équivaut au niveau de vie médian observé en province.

Reflétant les niveaux de salaires précédemment cités, le niveau de vie est plus élevé dans les zones urbaines que dans les zones rurales.

Quelles que soient les catégories sociales, le niveau de vie des ménages dépend de leur situation familiale. Les couples sans enfant ont ainsi le niveau de vie le plus élevé. Les deux personnes qui le composent additionnent leurs revenus et mettent en commun leurs charges. Par contre, la présence d'enfants dans un ménage augmente les charges (garde, éducation...) et diminue le niveau de vie. Pour faire

face aux contraintes temporelles, un des parents peut être obligé de travailler à temps partiel, voire de renoncer à occuper un emploi. Pour les ménages complexes, les charges augmentent avec les séparations (pensions alimentaires, voire prestations compensatoires...) et la garde d'enfants issus de précédentes unions.

Ne pouvant pas partager leurs charges, les personnes vivant seules ont un niveau de vie moins élevé. Le niveau de vie des hommes seuls reste toutefois plus élevé que celui des femmes seules, en raison des différences de revenus entre les hommes et les femmes.

La monoparentalité affecte le niveau de vie

Les ménages monoparentaux ont le niveau de vie le plus faible, car ils associent les revenus d'une personne seule avec les charges d'un ou de plusieurs enfants.

Ces familles monoparentales sont dans la position professionnelle et financière la moins favorable. Leur niveau de vie (13 965 euros par an) est le plus bas. Cette différence s'explique par le fait qu'un tiers des chargés de familles monoparentales sont des employés, contre seulement 5% de cadres.

Une famille monoparentale dont le chef de famille est une femme a un niveau de vie inférieur de 18% à celle dont le chef de famille est un homme. Or, plus de huit fois sur dix, les familles monoparentales ont à leur tête des femmes.

Les mères de famille monoparentale qui ont un emploi doivent en outre surmonter les contraintes liées à leur situation familiale, en particulier pour garder les enfants. Pourtant, elles travaillent plus souvent à temps complet que les mères qui vivent en couple (51%, contre 47%). Elles doivent également subvenir aux besoins de leur famille avec un revenu d'activité plus faible, malgré les prestations sociales et les pensions alimentaires qui contribuent à rééquilibrer leurs ressources.

Enfin. 10% seulement des couples avec enfants vivent dans une HLM. Les familles monoparentales recourent davantage au logement social. C'est le cas de 32% des mères et de 17% des pères isolés. Par ailleurs, 72% des couples avec enfants sont propriétaires de leur logement, mais seulement 36% des femmes qui élèvent seules leurs enfants sont dans ce cas. et 57% des hommes dans la même situation.

Les inégalités de salaire entre hommes et femmes perdurent

En Lorraine, l'écart salarial entre les hommes et les femmes est de 16% en moyenne, contre 17% en France métropolitaine.

Même s'il existe une réelle inégalité salariale à poste équivalent (la loi du 23 mars 2006 sur l'égalité salariale vise à l'interdire), cette différence de salaire moyen entre les deux sexes s'explique en partie par les différences de postes occupés, les hommes étant maioritaires parmi les catégories socioprofessionnelles les plus élevées et donc les plus rémunératrices. Cette observation vaut notamment pour le Sillon lorrain où sont concentrés les emplois métropolitains supérieurs. On constate également que les durées hebdomadaires de travail des femmes sont de 10% inférieures à celles des hommes. En effet, les femmes travaillent plus souvent à temps partiel. Qu'il soit subi ou non. le temps partiel est également un facteur explicatif des écarts de salaires entre les deux sexes.

Familles monoparentales : le niveau de vie le plus faible

Type de ménage	Niveau de vie médian (euros)
Couple sans enfant	20 343
Couple avec enfant	19 090
Ménage complexe	18 133
Homme seul	17 363
Femme seule	15 500
Ménage monoparental	13 965
Ensemble des individus	18 407

Champ : population des ménages fiscaux lorrains (hors ménages en logement collectif et sans abri)

dont le revenu déclaré est positif ou nul. Source : Insee-DGFip, revenus disponibles localisés 2008

Le travail structure l'emploi du temps des familles

Le travail est cité comme l'élément central de l'organisation temporelle des personnes et des ménages. Toutes les autres activités (y compris la garde des enfants) sont organisées autour.

En 1999, la durée hebdomadaire moyenne du travail d'un salarié était de 36,09 heures. En 2010, elle est de 33,26 heures. Pour un homme, le temps professionnel moyen est de 38,50 heures, contre 31,36 heures pour une femme. Autre constatation, la durée du temps de travail a diminué pour les actifs peu qualifiés et a augmenté pour les autres, mais avec des horaires de plus en plus flexibles et atypiques. L'organisation des journées correspond de moins en moins à un modèle moyen.

Les conjoints appartiennent souvent à la même catégorie socioprofessionnelle (ou une très proche). Ainsi, les couples bi-actifs les plus qualifiés ont des temps de travail longs mais synchronisés. Au contraire, les couples bi-actifs peu qualifiés ont des temps de travail courts, mais décalés. Ils passent par conséquent moins de temps ensemble, mais peuvent ainsi mieux concilier travail et obligations parentales. Il est cependant difficile de cerner si cela résulte d'un choix volontaire ou est lié à des obligations financières.

Des trajets plus longs qui prennent de plus en plus de temps

En France, le délai entre le premier départ du domicile et le dernier retour quotidien est de 7 heures et 45 minutes en 2008. Ce temps inclut le travail, les études, les courses et les loisirs avec une moyenne de 3,7 déplacements journaliers.

Pour les trajets domicile-travail, le temps de déplacement varie selon les zones parcourues : jusqu'à 50 minutes dans les grandes agglomérations (Metz, Nancy...), 36 minutes dans les zones rurales.

Dans les grandes agglomérations françaises, entre 1994 et 2008, la distance parcourue entre le domicile et le lieu d'activité est restée stable. Pourtant, lorsque le logement est situé en dehors des grandes villes, la distance «domicile-travail» a augmenté de 8% sur la même période. Cette augmentation est liée à l'installation de citadins en périphérie des villes et représente un allongement des temps de trajet de 4%. Au confort d'une vie plus rurale, ces navetteurs sacrifient une part de plus en plus importante de leur budget, liée au renchérissement des frais de transport, essence notamment.

La mobilité, enjeu d'un meilleur salaire pour les femmes

En Lorraine, la distance médiane entre le domicile et le lieu de travail est de 13 kilomètres pour les hommes contre 11 pour les femmes. Chez les couples bi-actifs, hormis ceux comptant les femmes d'exploitants agricoles, cette distance varie peu pour les hommes (12 km), mais de manière plus significative pour les femmes (8 km).

Par ailleurs, le trajet journalier médian pour les femmes touchant un «bas salaire» (60% de la médiane des salaires nets totaux observés au niveau national) est de 7 km. Il correspond à un temps de trajet médian de 14 minutes. Pour les hommes dans la même situation, le trajet médian est de 9 km avec un temps médian de 17 minutes. Les femmes ayant un salaire peu élevé optent donc, par choix ou par défaut, pour un travail plus proche de leur domicile que les hommes.

D'une manière générale, une rémunération peu élevée limite les déplacements longs. Ces derniers génèrent des coûts élevés de transports et de garde d'enfant, qui se révèlent dissuasifs.

Pour les Lorraines, l'enjeu de la mobilité est donc réel pour accéder à de meilleurs salaires, comme le montrent les Lorraines «cadres» qui parcourent en moyenne un trajet domicile-travail 42% plus long que celui effectué par les Lorraines «ouvrières».

Écoliers privilégiés en milieu urbain

En Lorraine, les enfants inscrits en école primaire sont majoritairement scolarisés dans leur commune de résidence (55%). Toutefois, il convient de bien séparer le cas de ceux résidant en zone urbaine où cette part est particulièrement élevée (86% dans la zone d'emploi de Nancy, 90% dans celle de Metz), du cas des enfants de communes rurales non dotées d'écoles. Dans ce dernier cas, les transports scolaires organisés par les conseils généraux restent indispensables dans un environnement où un peu plus de 1 100 communes lorraines sur 2 339 n'ont pas d'école élémentaire en 2010.

La présence d'un enfant réduit la distance domiciletravail des mères

À partir de 35 ans. la distance cumulée parcourue par les couples diminue de 23%, mais avec de forts écarts entre les hommes (-7%) et les femmes (-30%). À ce moment, la part des couples ayant des enfants devient prépondérante. Ainsi, dans les couples sans enfant, les femmes parcourent une distance domicile-travail plus importante que celles avec enfants (8,5 km contre 7,7 km). Les couples bi-actifs s'adaptent à l'arrivée d'un enfant et semblent favoriser l'emploi masculin, quitte à ce que l'homme consacre moins de temps à sa famille, alors que la femme privilégie sa famille pour en rester plus proche. Mais la moindre distance parcourue par les femmes implique un choix plus restreint d'emplois, ce qui n'est pas sans incidence sur les rémunérations.

L'automobile, principal mode de transport

Quel que soit le statut matrimonial, la mobilité domicile-travail est le plus souvent synonyme de véhicule personnel. Celui-ci est le principal moyen de déplacement pour près de 80% des Lorrains. Proportionnellement, les hommes sont plus nombreux que les femmes à rejoindre leur lieu de travail en voiture (82% contre 77%). Les couples avec enfants privilégient eux aussi l'automobile, à cause des contraintes liées aux enfants.

La marche et les transports en commun ne concernent respectivement que 8% et 7% des Lorrains. Les femmes se rendent plus facilement à pied à leur travail que les hommes (11% contre 7%). Lorsqu'elles sont célibataires, les Lorraines utilisent plus facilement les transports en commun (9%).

Une fois mariées, elles ne sont plus que 4,6% à utiliser ce mode de transport. A contrario, 75% des célibataires utilisent un véhicule personnel comme principal moyen de transport, contre 82% des femmes mariées.

Concilier activité professionnelle et garde des enfants

La garde des enfants est la principale obligation parentale. C'est aussi le second élément structurant l'emploi du temps des ménages. En 2010, les femmes ayant une activité professionnelle consacrent en moyenne 2 heures et 36 minutes par jour à leurs enfants. Ce temps est plus de deux fois moindre pour les hommes (1 heure et 11 minutes). Les femmes au foyer y consacrent quant à elles 4 heures et 16 minutes. Près de 80% des femmes sont satisfaites du temps passé avec leurs enfants contre 64% des hommes.

Avant l'âge de 3 ans, près des deux tiers des enfants sont gardés par au moins un des parents au cours de la semaine. Au-delà de 3 ans, les effets sont moins prégnants, car nombre d'enfants sont scolarisés pendant les heures ouvrables.

Lorsque les deux parents travaillent, ils adoptent des organisations complexes pour concilier travail et vie familiale (horaires décalés, recours au travail à mi-temps...). Près des trois quarts des parents assurent personnellement la garde de leurs enfants à titre principal. Dans un cas sur deux, l'un des deux parents travaille alors à temps partiel. Dans 89% des cas, ce temps partiel est assumé par la mère. Cette situation se rencontre surtout au sein des couples peu qualifiés. Ces contraintes sont encore plus importantes pour les familles monoparentales.

En Lorraine, 9% des ménages ont recours à des «services à la personne» pour garder leurs enfants, soit deux points de plus qu'au niveau national. Cette pratique est surtout développée dans les zones d'emploi de Remiremont-Gérardmer, de Bar-le-Duc et de Metz, où les taux d'activité des femmes sont les plus élevés de la région. Dans deux cas sur trois, les ménages ont recours à des emplois directs plutôt qu'à ceux proposés par des organismes agréés.

Les couples ayant les revenus les plus élevés et constitués de diplômés âgés de 40 ans ou plus recourent plus souvent à des structures d'accueil ou à des gardes à domicile. Au contraire, le recours à de tels services devient rare lorsque la femme est inactive ou lorsque les couples disposent de revenus moindres, car les coûts de ces modes de garde sont alors rédhibitoires. Ces familles font alors majoritairement appel à des assistantes maternelles (38%) et aux grands-parents (29%).

Enfin, si un des parents ne travaille pas, neuf fois sur dix les enfants sont gardés par ce parent, en général la mère. Dans ce dernier cas, un tiers d'entre elles (35%) sont alors en congé parental d'éducation.

Tâches domestiques : 4 heures pour les femmes, 2 heures 30 pour les hommes

En 2010, les femmes consacrent en moyenne près de 4 heures par jour (soit 16% de leur temps), aux tâches domestiques, contre seulement 2 heures et demie pour les hommes. Ainsi, dans sept couples sur dix, la femme prépare les repas. Dans près de six cas sur dix, la mère habille les enfants. Ce comportement varie peu selon le nombre d'enfants, même si l'implication des pères progresse à partir du troisième enfant.

Les femmes salariées consacrent 3 heures et 27 minutes par jour en moyenne aux tâches domestiques, contre 2 heures et 6 minutes pour les hommes. Malgré la mise en place de dispositifs permettant à ces derniers de s'impliquer davantage dans la vie domestique (congé de paternité...), la répartition des tâches familiales reste donc très inégale.

En dix ans, le temps que les femmes consacrent aux tâches domestiques a été réduit d'une demi-heure par jour. L'utilisation de produits modernes (plats préparés ...) est un élément souvent avancé pour expliquer cette évolution. Ce temps varie selon la situation professionnelle. Les femmes au foyer y consacrent quotidiennement plus de 5 heures et demie, contre 3 heures et demie pour celles qui travaillent.

Côté masculin, en dix ans, le temps consacré aux tâches domestiques est resté stable. Les hommes s'investissent eux aussi différemment selon leur niveau d'activité : 3 heures et demie par jour lorsqu'ils sont chômeurs ou retraités, contre 2 heures s'ils sont salariés, et 1 heure et demie si ce sont des travailleurs indépendants.

Les hommes ayant un emploi travaillent en moyenne 37h15 par semaine, tandis que les femmes travaillent 29h05. Cette différence s'explique par la nature des emplois : les femmes sont plus souvent employées et plus souvent à temps partiel que les hommes. Cela pourrait expliquer une petite partie des inégalités entre hommes et femmes qui perdurent quant à la réalisation quotidienne des tâches domestiques.

Enfin, dans un couple, le niveau de salaire n'a que peu de répercussion sur le partage des tâches. Ainsi, quand les femmes ont des salaires inférieurs aux leurs, les hommes assurent 32% des tâches domestiques. Dans le cas contraire, ils en assurent 37%, soit une différence assez modeste.

Un phénomène de périurbanisation qui impacte l'organisation de la vie familiale

En 2008, on compte plus de 1,1 million de logements en Lorraine. Près de neuf sur dix sont des résidences principales, parmi lesquelles 59% sont des maisons individuelles. Les Lorrains sont pour près de 60% d'entre eux propriétaires de leur logement. Cette proportion est particulièrement élevée en Meuse où elle se situe à 65% et atteint 82% dans les zones rurales en général.

La construction neuve est marquée depuis au moins deux décennies, en Lorraine comme en France, par le phénomène de «périurbanisation». Les jeunes couples avec enfants accédant à la propriété préfèrent s'installer en périphérie des centres urbains, où le prix du mètre carré de terrain est moins élevé, même si ceci n'est pas sans influence sur la durée des trajets domicile-travail et l'organisation de la vie familiale.

Savoir plus

- Enquêtes annuelles de recensement : la cellule familiale traditionnelle en question, Économie Lorraine n°117 février 2008.
- Mariages en Lorraine : le recul d'une institution, Économie Lorraine n°41 janvier 2006.
- Qui vit seul dans son logement ? Qui vit en couple ?, Insee Première n°1392 février 2012.
- Organisation du travail dans la semaine des individus et des couples actifs : le poids des déterminants économiques et sociaux, Économie et statistique n° 414 - janvier 2009.

Sites internet:

- www.insee.fr
- -http://ces.lorraine.eu

Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi

Insee

Institut National de la Statistique et des Études Économiques Direction Régionale de Lorraine

15, rue du Général Hulot CS 54229

54042 NANCY CEDEX Tél: 03 83 91 85 85 Fax: 03 83 40 45 61

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Christian TOULET
Directeur régional de l'Insee

COORDINATION RÉDACTIONNELLE

Bertrand KAUFFMANN Jean-Jacques PIERRE

RESPONSABLE ÉDITORIALE ET RELATIONS MÉDIAS

Brigitte VIENNEAUX

RÉDACTRICE EN CHEF

Agnès VERDIN

RÉALISATION DE PRODUITS ÉDITORIAUX

Édith ARNOULD Marie-Thérèse CAMPISTROUS

ISSN: 0293-9657 © INSEE 2012

Retrait d'activité et retour vers l'emploi après avoir élevé des enfants

Les femmes peuvent arrêter de travailler pour diverses raisons : éduquer leurs enfants, absence, inadéquation ou coût des modes de garde ... Ce choix est facilité par le Complément libre choix d'activité qui remplace l'Allocation parentale d'éducation. Ces prestations de soutien au retrait (complet ou partiel) d'activité permettent aux salariés d'obtenir une suspension de leur contrat de travail. Les femmes bénéficient majoritairement de cette mesure (96% des bénéficiaires du Complément libre choix d'activité - CLCA, sont des femmes).

Mais passé un certain âge, les contraintes liées aux enfants s'estompent. Se pose alors la question du retour vers l'emploi. Le Code du travail impose à l'employeur de fournir un travail équivalent à celui qu'occupait l'employé avant son interruption. Mais pour une personne moyennement ou peu qualifiée, les changements qui ont pu subvenir dans l'entreprise entraînent des changements de condition d'emploi auxquels il peut être difficile de s'adapter. De la même façon, une personne ayant interrompu sa recherche d'emploi pour s'occuper de ses enfants risque d'avoir encore plus de difficultés pour retrouver du travail.

Enfin, l'Allocation vieillesse des parents au foyer permet de limiter la précarité des parents ayant cessé leur activité pour élever leur enfant. Toutefois, les conditions d'éligibilité sont particulièrement complexes.

Définitions

Ménage

Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.

Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Remarque : Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les mariniers, les sans-abri, et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention) sont considérées comme vivant hors ménage.

Ménage complexe

Les ménages complexes, au sens statistique du terme, sont ceux qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées. Ces ménages sont qualifiés de complexes dans la mesure où le type de lien (lien de parenté, liens amicaux, etc.) peut être très variable entre les personnes. Ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation, mais il est difficile de mettre en évidence une configuration type de ces ménages.

Famille

Une famille est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes ayant un lien de parenté et constituée :

- soit d'un couple (marié ou non), avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage.

Revenu disponible d'un ménage

C'est la somme de toutes les ressources des différentes personnes composant le ménage : revenus d'activité (salaires nets, bénéfices...), de remplacement (allocations chômage, retraites), revenus du patrimoine et prestations reçues (prestations familiales, aides au logement, minima sociaux) ; total duquel on déduit les impôts directs payés par le ménage (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et les prélèvements sociaux : contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Niveau de vie

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'unités de consommation d'un ménage permet de tenir compte des économies d'échelle que procure la vie en commun.

Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

<u>Exemple</u>: le niveau de vie d'un individu vivant dans un ménage disposant d'un revenu disponible de 1 000 euros s'élève à 1 000 euros s'il vit seul, à 667 euros s'il vit en couple (1 000/1,5) ou encore à 476 euros s'il vit avec un conjoint et deux enfants de moins de 14 ans (1 000/2,1).

Taux de fécondité

Le taux de fécondité à un âge donné (ou pour une tranche d'âge) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge.

Indicateur conjoncturel de fécondité (ICF)

L'indicateur conjoncturel de fécondité mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.